

# notre travail

## BAUX RURAUX

Le décret du 16 août 1948 que nos lecteurs connaissent par nos articles des 29 mai, 26 juin et 21 août, a soulevé dans la presse des réactions pour le moins surprenantes. Nous pensions que cette mesure d'équité devait satisfaire tout le monde. Hélas !

Les bruits les plus divers circulent quant à la teneur même du texte, à tel point que l'on se demande si ces adversaires les plus acharnés se sont donnés la peine de le lire.

Il nous a donc semblé utile d'en donner une courte analyse.

L'application du décret est limitée :

- 1° aux propriétés céréalières.
- 2° à la récolte de la campagne 1947-48.
- 3° Pour bénéficier des dispositions le preneur doit prouver :

- 1° que la récolte de céréales de 1948 est suffisante,
- 2° que cette insuffisance résulte de la sécheresse,
- 3° qu'il ne dispose pas d'autres ressources que celles qu'il retire de l'exploitation de la dite propriété.

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, le preneur ne peut pas réclamer le bénéfice du décret.

Enfin le paiement du fermage n'est pas supprimé, son exigibilité est reportée au 31-3-49. Lors n'est pas une mesure d'application générale et que les droits des propriétaires sont largement sauvegardés.

On a fait valoir que la veuve et l'orphelin propriétaires allaient se trouver dans une situation qui n'est pas une mesure d'application générale et que les droits des propriétaires sont largement sauvegardés.

Or l'agriculture a ses servitudes, la mise en valeur et l'exploitation d'une terre demandent du travail et des capitaux. N'est-il pas juste de protéger le fermier, qui est un « travailleur » qui par son travail nourrit le reste de la population, sans pour cela léser en rien les droits du propriétaire.

Le statut du fermage devrait être l'objet des préoccupations du gouvernement qui cherche à enrayer la hausse des produits agricoles. Ce « freinage » ne peut être obtenu que par un abaissement du coût de la production.

Dans ce coût le prix du fermage en Tunisie est un facteur des plus importants. Nous avons signalé dans la T.A. du 5 juin que pour une recette brute en blé de 13.121 francs (récolte 1947), le locataire payait au titre du loyer

expulsion, mais ne rapporterait pas un sou au propriétaire. Il en résulterait deux familles dans la misère : celle du locataire et celle du propriétaire.

Au contraire, grâce au décret le propriétaire conserve sa créance et il n'est pas expulsé. Il ne peut être évincé que par un travailleur et à vive. Car il a lui aussi une famille.

La parution de ce décret fait craindre à certains l'application du statut du fermage contre lequel ils sont hostiles par principe. Il ne peut être évidemment question d'étendre purement et simplement à la Régence le statut du fermage tel qu'il existe actuellement dans la Métropole et qui d'ailleurs ne donne satisfaction ni au propriétaire, ni au fermier. Cependant n'est-il pas juste et équitable de donner au fermier une protection dont bénéficieront les autres professions ? Le propriétaire commerciale a ses droits défendus. Ne peut-on concevoir une « propriété agricole » du même genre ?

Bien mieux, le fermier depuis le 1er octobre 1947 est soumis à un régime qui ne bénéficie même pas des privilèges que la loi accorde aux locataires urbains.

Or l'agriculture a ses servitudes, la mise en valeur et l'exploitation d'une terre demandent du travail et des capitaux. N'est-il pas juste de protéger le fermier, qui est un « travailleur » qui par son travail nourrit le reste de la population, sans pour cela léser en rien les droits du propriétaire.

Le statut du fermage devrait être l'objet des préoccupations du gouvernement qui cherche à enrayer la hausse des produits agricoles. Ce « freinage » ne peut être obtenu que par un abaissement du coût de la production.

Dans ce coût le prix du fermage en Tunisie est un facteur des plus importants. Nous avons signalé dans la T.A. du 5 juin que pour une recette brute en blé de 13.121 francs (récolte 1947), le locataire payait au titre du loyer

5.944 francs, soit plus de 45 % de cette recette. Dans la Métropole à la même époque pour une recette brute de 28.495 francs, le fermage n'est que de 2.240 francs soit moins de 8 %.

Si nous poursuivons les comparaisons nous trouvons :

- la recette brute est en Tunisie de 46 % de celle de la Métropole,
- le prix du fermage est de 265 %,
- la recette nette est de 27 %.

Autrement dit pour une recette brute de moins de la moitié de la recette brute métropolitaine, le fermier de Tunisie paye un fermage presque 3 fois plus élevé, ce qui lui laisse une recette nette un peu supérieure au quart de la recette nette métropolitaine.

De tout cela, il est peu question, lorsqu'on parle du prix du blé. On part d'un principe commode que le blé coûte moins cher à produire en Tunisie que dans la Métropole. Quant à le prouver...

Quoi qu'il en soit, nous considérons que le décret du 16 août 1948 n'est qu'une simple mesure de justice afin d'éviter que des agriculteurs victimes des intempéries ne soient pas expulsés, qu'ils puissent continuer à travailler, à vivre, et si le ciel est clément, à produire.

P. S. — Cet article était rédigé lorsque par l'éditorial du « Petit Matin » du 22-9-48 sur le même sujet. Se plaçant peut-être sous un angle différent et politique, ce qui est parfaitement son droit, mais n'est pas le nôtre, le « Petit Matin » se déclare en faveur du décret du 16 août 1948. Nous en sommes d'autant plus heureux que nous avons trop souvent l'occasion de nous opposer aux doctrines d'économie rurale de ce quotidien. Par ailleurs, « La Nahda » du 11 septembre 1948 donne une analyse objective du décret et conclut par un avis mitigé.

T. A.

Organe Hebdomadaire de l'Union de Tunisie de la Confédération Générale de l'Agriculture  
Paraît le Samedi - Rédaction, Administration: 72 Av. Jules Ferry, TUNIS - Tél: 76-45 - Abonnement 400 frs. par an  
Versements: C.C.P. « FEDERATION DES COOPERATIVES AGRICOLES DE TUNISIE » Tunis RP 10306

## PHILIPPE LAMOUR EN TUNISIE

Nous attendons M. Philippe LAMOUR le 10 octobre 1948. Espérons qu'aucun cas de force majeure ne viendra à nouveau retarder le voyage.

Le programme du séjour de M. LAMOUR sera communiqué par la presse locale et directement aux présidents des syndicats et coopératives.

## CE QUE FAIT POUR VOUS L'U.T.-C.G.A.

A TUNIS

Le jeudi 9 septembre 1948, M. de La Chauvinière, Délégué Général à la Résidence Générale, a bien voulu recevoir M. Carrique, secrétaire général de l'Union de Tunisie de la C.G.A., accompagné de M. Dumas, secrétaire de la Chambre Syndicale du Machinisme Agricole.

2° Situation dans le Sahel et prix de l'huile

La situation de la région de Sous-se a été exposée à Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien. L'orage des 1 et 2 juin 1948 a fait des dégâts importants, et a achevé de ruiner plusieurs agriculteurs dans les cultures, alors qu'ils sont à la veille de faire une récolte d'olives, ils ne disposent plus de moyens financiers pour travailler. Des prix exceptionnels sont donc demandés.

3° Situation de la viticulture

La situation de la viticulture après l'arrêté du 10 septembre 1948 fixant le prix du degré a été décrite. Des aménagements ont été demandés qui ont fait en grande partie l'objet de l'arrêté paru au « Journal Officiel Tunisien » du 21 septembre 1948 en ce qui concerne les modalités d'exportation.

A PARIS

Le 1er septembre 1948, M. Brousse, président de la C.G.A., a adressé à Monsieur le Ministre des Affaires Economiques une lettre sur le Prix du Blé en Algérie et en Tunisie, faisant suite aux démarches entreprises sur cet objet auprès des divers Ministères intéressés.

Nous en extrayons le passage suivant concernant la Tunisie :

« Nous avons l'honneur de solliciter de votre haute attention sur la question particulièrement importante du prix du blé en Algérie.

« Un décret gouvernemental a fixé le prix de la Métropole le prix du blé à 2.300 francs le quintal, mais ce prix a été corrigé, par la suite, par l'augmentation de la prime d'encouragement à l'hectare, prime instituée par la Loi du 18 juillet 1947, et dont le montant a été porté de 1.000 à 2.300 francs par hectare.

« En définitive, l'addition de cette prime compense, dans une certaine mesure, la différence de 150 fr. par quintal qui apparaissait entre le prix fixé par le Gouvernement et le prix auquel l'application du décret du 22 mars conduisait.

« L'Algérie n'a pas le bénéfice de la loi du 18 juillet 1947 et le prix de 2.300 francs est en définitive le prix effectif qui sera payé aux producteurs de blé. Ainsi, la parité qui était de règle entre le prix du blé algérien et le prix du blé métropolitain est rompue, le prix algérien étant inférieur au prix métropolitain.

« Le prix du blé en Tunisie se trouvant, par l'abrogation du décret beylical du 27 juillet 1947, automatiquement rattaché au prix algérien, les producteurs de Tunisie se trouvent dans la même situation infériorisée que les producteurs d'Algérie, avec cette circonstance aggravante que la

(Lire la suite en 2ème page)

# LE PRIX DU VIN IN VINO VERITAS...

par R. LUCIEN, ingénieur agricole

Quel bruit ! Les quotidiens de Tunis en remplissent leurs colonnes. De l'économiste très distingué du « Petit Matin » au « Père Blaise ». Interviews, consultations, visites officielles, rien n'y manque.

Dans tout cela il y a deux catégories de gens qui n'y comprennent rien : le consommateur et le producteur.

Pour le premier, il y a une chose d'assuré, c'est que quoi qu'il arrive il paiera le vin sur la base de 260 francs le degré; il le paie déjà. Le peut-il ? Certes, ce sont des choses que l'on n'avoue jamais. Mais enfin, si nous nous sommes élevés contre le slogan du pain à bon marché dans une politique économique à la vérité déformée, nous assistons pour le vin à des contre-vérités. Qui consomme du vin ? La masse de la population de Tunisie ?

Les premiers grappes, et... Vingt ans après il faut recommencer.

Tout ce capital investi ne doit-il pas être amorti régulièrement ?

Or après des années de faibles récoltes et de bas prix, le viticulteur de Tunisie voit 1948 avec une récolte moyenne et un prix... encore inférieur au prix de revient.

La quantité récoltée assure largement la consommation et permet une exportation sur la Métropole qui manque de vin et le pays.

Quant au Gouvernement dans le louable souci de protéger le consommateur contre une hausse jugée excessive et d'aider le producteur, a-t-il autorisé ce dernier à exporter un premier contingent de 100.000 hectos.

Et c'est ce qui va déclencher la bataille.

En effet le viticulteur ne peut exporter ces 100.000 hectos que dans la mesure où il aura livré au commerce local 100.000 hectos et qu'il sera engagé à livrer avant le 31 octobre 1949, 100.000 autres hectos. Les vins de la récolte 1948 ne pourront qu'être mis sur le marché avant le 1er octobre 1948. Donc en considérant le nul ce que la récolte 1947 comme un (ce qui n'est pas sûr), du 1-10-48 au 31-1-49 on a produit le commerce local doit absorber 200.000 hectos soit plus de six mois de consommation. Cela représente une certaine immobilisation de fonds.

L'offre pour cette période est donc supérieure à la demande.

Or l'exportation est intéressante avant la livraison des vins métropolitains c'est-à-dire avant novembre. Ensuite elle ne reprendra que lorsque la récolte métropolitaine majorée des importations algériennes sera absorbée, ce qui sera insuffisant pour assurer la consommation jusqu'à la récolte 1949.

Car l'Algérie a déjà passées marchés et disposé de tout le fret disponible. Le viticulteur algérien qui jouit de la liberté peut exporter son vin. Et le viticulteur tunisien une fois de plus est le dindon de la farce.

Devant l'impérieuse et légitime désir du viticulteur d'exporter, le Commerce local étant largement assuré de faire face à ses propres besoins, devient l'arbitre de la situation et entend en profiter. Aussi ce dont il est question, mais de 210, 220 pour le moment et les prix à la propriété baisseront encore à mesure que les demandes d'exportation se feront plus pressantes.

Naturellement, consommateurs, n'espérez pas acheter votre vin un sou moins cher. Il ne faut plus croire au Père Noël.

Et c'est ainsi qu'une mesure qui devait permettre à l'agriculteur d'augmenter ses ventes et d'éboucher son produit pour profiter au commerce qui vient lui-même se ranger à côté du phylloxéra, du sirocco et de la sécheresse, c'est-à-dire dans la catégorie des calamités agricoles.

Il ne faut pas certes lui en vouloir. On n'est pas commerçant pour perdre de l'argent. Il est organisé, il est puissant, les conjonctures économiques administratives lui sont favorables; il joue son jeu.

A nous, viticulteurs, de jouer le nôtre et de nous organiser.

Nous avons obtenu par l'arrêté du 20 septembre un aménagement aux dispositions de l'arrêté du 10 septembre. C'est insuffisant. C'est la liberté promise, qui réclame les viticulteurs, comme en Algérie, comme dans la Métropole.

R. LUCIEN  
Ingénieur agricole

# LA C.G.A. SUR LES ONDES PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS UNISSONS-NOUS

Voici le texte de la causerie radiodiffusée le vendredi 24 septembre, au micro de Radio-Tunis, par un représentant de l'U.T.-C.G.A. :

Chaque année, alors que le sirocco éloigne vers les plages ou la Métropole la plupart des Tunisiens et que la capitale est en demi-léthargie, se débat l'importante question du prix de nos trois principales productions végétales : le blé, le vin et l'huile.

Producteurs d'une part, consommateurs de l'autre, commerçants en tiers parti, soutiennent chacun leur point de vue devant le Gouvernement qui arbitre de la situation, tente de concilier ce qui est pour l'heure inconciliable. Et en fin de production végétales, ce qui ne veut pas dire qu'elles ne se fait que sur nos désaccords.

Nous voudrions aujourd'hui élever le débat, et vous livrer quelques idées générales, quelques idées qui des qui doivent permettre d'établir une politique économique cohérente et amener des situations équitables, ce qui ne veut pas dire qu'elles contenteront tout le monde dans l'immédiat.

N'oublions jamais, nous le répéterons sans cesse, que nous venons de subir six années de guerre qui ont épuisé jusqu'aux centres vitaux de notre économie et que les trois années de guerre nous ne pouvons pas parler de trois années de paix n'ont pas été heureuses.

Il y a donc une bataille à livrer, la lutte pour la paix qui demande, plus que la guerre, une action constante, obscure et désintéressée.

Le relèvement économique d'un peuple après de telles tourmentes dépend de sa ferme volonté de redresser ses dettes de toute législation et de mesures administratives.

Or, l'économie n'est pas une fin en soi; c'est un moyen; le but à atteindre est d'assurer l'existence de l'homme.

Pour assurer son existence, ses besoins sont nombreux; les premiers concernant la nourriture; c'est donc à l'agriculture à les satisfaire.

Et c'est peut-être pour cela qu'un Ministre a déclaré récemment que l'agriculture devait être notre première industrie nationale.

Dans la Régence c'était et c'est encore matière à la principale activité; qu'est-elle devenue au cours de ces dix dernières années ?

Avant la guerre, la Tunisie exportait ses blés de force, ses semoules, ses vins de qualité, son huile d'olive vierge. Pendant vingt années, par ce pays son agriculture était prospère, ce pays jouissait d'une économie saine, équilibrée, les habitants des pays voisins avaient déjà à faire face à des problèmes angossants.

Que cette période nous semble maintenant idyllique !

La prospérité de notre agriculture provenait du développement de sa technique et de son organisation coopérative.

Sur ces deux plans nous étions très en avance par rapport à l'Algérie et au Maroc, par rapport même à la Métropole.

L'Amérique était à cette époque bien loin de nos réalisations qui avaient rien à lui envier. Quant à l'Angleterre, ce n'était pas un pays agricole.

Les temps ont changé !

Nous n'exportons plus nos blés, nos vins, nos huiles. Sous la pression des

Entre nous

Célibataire 28 ans, diplômé du certificat d'études agricoles dans lequel emploi contremaître géant dans exploitations agricoles.

Ecrire à Pierre Barbotin fils, St-Genest d'Ambrière (Vienne).

François, parlant arabe et italien, connaissant arboriculture, vigne, cherche emploi contremaître ou car-poral.

événements, les Etats-Unis produisent davantage et produisent mieux. La Grande-Bretagne a abandonné une politique qui a failli lui être fatale pour faire renaître son agriculture au prix d'un effort auquel il faut rendre hommage.

L'Agriculture métropolitaine elle-même se modernise, développe sa traction mécanique dans des proportions importantes, organise un réseau coopératif puissant.

Des premiers rangs où nous étions, nous nous dirigeons vers les derniers.

En 1939, notre agriculture était une maison en construction; les fondations étaient solides, l'ouvrage s'annonçait bien. Depuis les intempéries ont fait des destructions.

Reconstruire est insuffisant. Les besoins se sont accrus, les conditions de transport sont telles que nos produits seront concurrencés en Tunisie même par des produits étrangers venant de fort loin.

Il faut reprendre notre technique non pas au point de 1939, mais au point où elle se trouve dans les pays les plus modernes.

Il faut refaire notre équipement agricole par dix années de mauvais travail, le doubler.

Tout ceci demande un effort et particulièrement un effort financier alors que nos caisses sont vides et que nous sommes endettés.

Comment trouver de l'argent ? Emprunter, tendre encore la main. Nous sommes las de faire figure d'éternels mendicants et rien ne sera résolu.

Pour la renaissance économique de la Tunisie, producteurs et consommateurs doivent s'unir car leur sort est commun. Ils doivent rechercher d'abord ce qui les unit pour trouver des solutions à ce qui les divise.

A cet effort commun, l'Union de Tunisie de la C.G.A. vous convie.

ATTENTION !

Par suite de l'entrée en vigueur de l'horaire d'hiver, notre causerie radiophonique en langue française aura lieu tous les vendredis, au cours du journal parlé, de 12 h. à 12 h. 15.

Celle qui est faite en langue arabe tous les mercredis, à 13 h. 18.

Tous à l'écoute.

merce florissante, une industrie agricole et une industrie minière qui procurent du travail à une main-d'œuvre croissante et trouvent facilement des débouchés.

Négliger l'agriculture, c'est éteindre le pays en entier. Ayons toujours présent à l'esprit l'expérience britannique.

Pour la renaissance économique de la Tunisie, producteurs et consommateurs doivent s'unir car leur sort est commun. Ils doivent rechercher d'abord ce qui les unit pour trouver des solutions à ce qui les divise.

A cet effort commun, l'Union de Tunisie de la C.G.A. vous convie.

ATTENTION !

Si parfois nous demandons du consommateur local un effort, qu'il se fasse, c'est pour lui un placement; il assure lui-même sa nourriture des années prochaines.

Et alors sur une agriculture prospère pourront se développer un com-

merci florissante, une industrie agricole et une industrie minière qui procurent du travail à une main-d'œuvre croissante et trouvent facilement des débouchés.

Négliger l'agriculture, c'est éteindre le pays en entier. Ayons toujours présent à l'esprit l'expérience britannique.

Pour la renaissance économique de la Tunisie, producteurs et consommateurs doivent s'unir car leur sort est commun. Ils doivent rechercher d'abord ce qui les unit pour trouver des solutions à ce qui les divise.

A cet effort commun, l'Union de Tunisie de la C.G.A. vous convie.

ATTENTION !

est de 33 kilos par personne et par an, alors qu'il devrait atteindre 53 kilos. Dans les types de fruits fruitiers : jardins fruitiers (fruits de luxe).

(Lire la suite en 2ème page)

Le mardi 14 Septembre 1948 s'est tenue à Paris, une réunion des Producteurs de Fruits et Légumes de la Métropole, de l'Algérie et de Tunisie.

M. Vacherot, Président de l'U.T.-C.G.A., et Reynier, Président de la Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie, ont été invités à cette importante conférence à laquelle ils purent assister accompagnés de M. Zermati, chargé des Affaires de Tunisie, et d'Outre-Mer à la C.G.A. métropolitaine.

Avant de donner le compte rendu de cette assemblée, nous rappelons qu'au sein de la C.G.A. s'est créée la Confédération Nationale des Fruits et Légumes qui groupe les producteurs des principaux départements et dont le Président, M. Lecomte, est un homme dynamique qui jouit d'une grande autorité.

Cette réunion avait été provoquée à la demande de M. Chevalier (député de Constantine), qui représente actuellement la France à la Conférence de Rome pour les accords douaniers, et de M. Reynier, Ministre de l'Agriculture pour les relations extérieures, siégeant aux côtés du Président Lecomte, ainsi qu'au sein de la Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie.

Après l'ouverture de cette assemblée, lecture est donnée d'un questionnaire au sujet des sous-commissions auront à répondre à la séance prévue pour le lendemain.

Avant toute discussion, M. Zermati fait remarquer à l'assemblée que le commerce est impossible avec l'Italie, qui fait un dumping déguisé en transportant gratuitement les agrumes de la Sicile et de Malte vers l'Espagne.

Reynier insiste à son tour sur cette question d'autant plus grave que notre pays de production nord-africain doit satisfaire les besoins de la Métropole.

M. Dujardin, Directeur de la « Confédération Nationale des Fruits et Légumes », donne ensuite lecture d'un rapport qui résume les conclusions de l'ensemble des problèmes soulevés par les accords douaniers.

En ce qui concerne les cultures maraichères, il note la déficience de l'équipement de nos producteurs qui utilisent par ailleurs une main-d'œuvre salariaire millénaire, ce qui crée des ouvriers salariés de 2 par exploitation. Aux lourdes charges qu'impose la législation du travail, assurances sociales, taxes d'habitation, etc., vient s'ajouter un déficit de 21 % des bénéfices, imputés sur le revenu, taxe sur la production maraichère (4 francs), impôt hectare.

L'établissement du prix de revient et du coût de production est à faire par région et par produit et offre donc une grande complexité.

Etudiant ensuite la situation des cultures fruitières, M. Dujardin signale que la consommation des fruits en France

## Prix industriels... Prix Agricoles

L'agriculture est une industrie de transformation. Elle achète donc des produits industriels pour les transformer en blé, vins, fruits, légumes, etc. L'on sait que l'essor de la culture tunisienne et particulièrement la production de blé tendre de force complémentaire de la production métropolitaine, dépend du développement de la motricité im-

## Prix DES CARBURANTS (hectolitre)

|      | essence colorée | Pétrole | Gas-oil | Prix blé tendre quintal | Essence | Pétrole | Gas-oil |
|------|-----------------|---------|---------|-------------------------|---------|---------|---------|
| 1938 | 141             | 111     | 80      | 200                     | 70 1/2  | 55 1/2  | 40      |
| 1948 | 2.300           | 1.600   | 1.900   | 2.300                   | 100     | 69 1/2  | 82      |

Ainsi pour acheter 100 litres de gas-oil il faut dix fois plus de blé en 1948 qu'en 1938.

En 1938 le kilo de pain valait 2 fr. 65 et il fallait 0 fr. 93 de gas-oil pour le produire (soit 2 % du prix du pain).

En 1948 le kilo de pain vaut 32 francs et il faudrait pour le même rendement à l'hectare qu'en 1938,

le prix du gas-oil rentre donc dans le prix du pain pour 20 % soit dix fois le rapport de 1938.

Est-ce ainsi que la Tunisie pourra produire son pain ?

## Exportation de viande de Porc, Lard, et Produits de Charcuterie

Le vendredi 24 septembre 1948 s'est tenue au Ministère de l'Agriculture, sous la présidence de Monsieur le Ministre, une réunion qui avait pour objet l'étude du programme de nos exportations pour la campagne 1948-49.

Etaient présents : M. Amiot, sous-directeur de l'Agriculture; M. Zapalsky, chef du service de la Production Animale; M. Schwartz, délégué du Ministère du Commerce, des délégués du Syndicat des négociants en bestiaux, et des Syndicats des Charcutiers; M. Lemaître, président du Syndicat et de la Coopérative des Elevateurs de Porcs; M. Petitpierre, représentant de la Chambre d'Agriculture Française du Nord; M. Bondin, représentant de la Chambre de Commerce Française; M. Plazy, représentant l'U.T.-C.G.A.

M. Zapalsky rappelle rapidement les conditions dans lesquelles était fixée l'exportation pendant la campagne précédente et des résultats obtenus. Il note en particulier l'action efficace de la Coopérative des Elevateurs de Porcs qui permit l'approvisionnement régulier du marché local et la stabilisation des prix intérieurs.

Pour la campagne qui va s'ouvrir très prochainement il s'agit de fixer d'une part le contingent exportable et d'autre part les catégories des bénéficiaires de l'exportation qui comprend trois sortes de produits :

la charcuterie proprement dite. Les trois parties intéressées : éleveurs de porcs, négociants en bestiaux et charcutiers exposent leur point de vue.

M. Lemaître fait un bref exposé sur la situation de l'élevage du porc, son importance, la qualité des produits et sur celle de la Coopérative qui groupe actuellement 98 % des éleveurs. Il fait ressortir l'action salutaire de cet organisme sur l'approvisionnement du marché local et plus encore sur les prix en précisant que des prix bas ont pu être maintenus à l'intérieur, - prix au-dessous du prix de revient - parce qu'à l'exportation des marchés intéressants ont pu être passés avec la Métropole et la Corse. C'est le producteur qui supporte le sacrifice du bas prix local, il est logique que ce soit lui qui bénéficie des prix élevés obtenus à l'exportation. Or, actuellement, seuls ne font pas partie de la coopérative quelques élevages familiaux, il serait donc normal que les licences d'exportation soient remises en totalité à la coopérative qui les répartira entre ses adhérents.

Le Syndicat des négociants en bestiaux qui n'a rien pu exporter l'an dernier malgré les 25 % du contingent exportable accordés aux exportateurs, autres que la coopérative, s'élève contre les fraudeurs et les trafiquants de licence. Aussi, M. Lemaître leur ayant donné l'assurance si la totalité des licences est remise à la coopérative, qu'ils bénéficieraient d'une

part de ces licences, acceptent-ils cette proposition qui permettra d'éviter les fraudes.

M. le Ministre se félicite de cet accord. Mais M. Petitpierre s'élève contre le principe de l'acheteur unique qui crée un monopole. M. le Ministre lui répond qu'il ne s'agit là que d'une situation de fait qui veut que la coopérative groupe librement la totalité des éleveurs.

Les charcutiers demandent qu'il y ait des parts autorisées d'exporter une partie des porcs abattus par marchands. Ces demandes d'exportation seront fonction de la production et non pas seulement des abattages sur les marchés principaux.

M. le Ministre propose de reprendre les modalités de la dernière campagne qui ont donné de bons résultats. Il assure M. Lemaître que cette réglementation sera appliquée avec plus de souplesse pour éviter des retards souvent très préjudiciables aux exportateurs.

Enfin, M. Lemaître demande que l'Administration fasse confiance à la coopérative pour la fixation des quantités de porcs à exporter, celle-ci garantissant comme par le passé l'approvisionnement régulier du marché local. Ces demandes d'exportation seront fonction de la production et non pas seulement des abattages sur les marchés principaux.

M. le Ministre propose de reprendre les modalités de la dernière campagne qui ont donné de bons résultats. Il assure M. Lemaître que cette réglementation sera appliquée avec plus de souplesse pour éviter des retards souvent très préjudiciables aux exportateurs.

la dernière guerre mondiale pour mesurer les conséquences de cet abandon et réagir en vue de donner à l'agriculture l'importance qu'elle mérite. Nous vous avons parlé souvent de la coopération agricole vers la renaissance de l'agriculture britannique.

enfin, le quatrième exemple qui concerne les U.S.A. est le plus déconcertant. Au cours du dernier conflit mondial, le pays du dorisisme, l'Haïti, a fait de la coopération agricole tout ce qu'il a de disponible comme vigueur, et esprit d'entreprise pour devenir le fournisseur du monde en produits agricoles. Les récents accords de Washington sont une illustration de cet état de fait.

Eh bien, que devient la Tunisie dans toutes ces conjonctures ? Elle était, elle est essentiellement agricole et le problème de son industrialisation ne se pose pas encore.

Chaque nation, comme chaque individu, pris isolément, pour qu'il puisse vivre dans l'aisance, doit consentir tous les sacrifices afin de développer son talent propre.

La Tunisie dont la vocation est agricole doit miser tout ce qu'elle a comme ressources disponibles pour être une des gagnantes de cette course serrée vers une agriculture florissante. Dans ce but, aucun sacrifice n'est trop lourd quand on considère à quelles richesses, à quel bien-être non lointains cela mènera tout le pays. Et pour atteindre ce but, trois conditions sont nécessaires : l'eau, la motorisation, l'argent.

L'EAU

La sécheresse chronique en Tunisie, celle surtout qui persiste depuis plusieurs années, met en relief la nécessité de doter la Tunisie d'un réseau hydraulique durable, efficace. Heureux les hommes d'Etat dont les noms seraient évoqués plus tard devant de telles réalisations !

Des barrages dans le Nord, dans le Centre de la Régence. Des puits artésiens partout dans le Sud, comme à Douz où il y a quelques semaines le forage d'un nouveau puits fit jaillir 12.000 litres minutes d'eau qui amène les habitants de joie jusqu'aux larmes et qui semble diriger vers le Sud : « Arrête Sahara ! »

(Lire la suite en 2ème page)

## LE PAIN CHER

Prix du blé tendre étranger débarqué par le dernier bateau : 2.500 francs le quintal non dédouané ports tunisiens.

A quel prix sera le prochain arrivage ?

## METEOROLOGIE

PREVISIONS POUR L'AGRICULTURE VALABLES DU 2 AU 8 OCTOBRE 1948

Du 2 au 5 octobre, beau temps avec brume et nuages matinaux sur les régions côtières, après dans la soirée sur la région de l'ouest.

Brise de mer l'après-midi sur les régions voisines du littoral, vent de S.O. dans l'intérieur.

A partir du 6 changement de temps, aggravation sur le Nord et le Centre avec passage de ligne de grain, donnant averses orageuses, vent s'orientant sur N.O.

Baisse de température.

## LE PAIN CHER

Prix du blé tendre étranger débarqué par le dernier bateau : 2.500 francs le quintal non dédouané ports tunisiens.

A quel prix sera le prochain arrivage ?

## LE PAIN CHER

Prix du blé tendre étranger débarqué par le dernier bateau : 2.500 francs le quintal non dédouané ports tunisiens.

A quel prix sera le prochain arrivage ?

les porcs vivants ou abattus en carcasses;

les lards et saindoux;

# La santé de votre élevage

exige l'emploi quotidien de

## Aliphos

un remède et un aliment

POTASSES D'ALSACE

29, Rue Jean Le Vacher — Tél. 76.11

# MERCURIALES TRIBUNE LIBRE

Augmentation de rendement par les fumures rationnelles S.C.P.A.

Engrais  
Binaires  
Ternaires

POTASSES D'ALSACE  
29, Rue Jean Le Vacher — Tél. 76.11

# Rénovons notre agriculture

Le décret du 2 septembre 1948, publié au J.O.T. du 17 septembre 1948, nous fait connaître la constitution d'un Conseil Supérieur de l'Agriculture qui aura à charge de l'application des crédits mis à la disposition de la Tunisie pour la rénovation de son agriculture.

Cette question qui vient à l'ordre du jour à chaque session du Grand Conseil, à ces dernières années, fait l'objet de nombreux échanges de vues et de multiples discussions et propositions.

Je suis, même, à diverses reprises, intervenu dans ces discussions et ai contribué au dépôt d'une motion demandant un crédit de 100.000.000 pour l'exécution des travaux de reboisement, de retenues d'eau, et de lutte contre l'érosion, indispensables, à notre avis, à la rénovation et au développement de l'agriculture en Tunisie.

Si, en effet, par rénovation, il s'agit de l'entretien et du remplacement de nos équipements agricoles, organisation de l'emploi de ces appareils modernes, et, au besoin, en vue de leur utilisation — extension des surfaces d'emblavement — il me semble logique que la rénovation comporte également l'exécution de travaux d'amélioration de la situation agricole actuelle de notre agriculture et en particulier des travaux de protection et de mise en valeur de ce qui existe.

J'ai souvent signalé le péril causé par l'érosion. Mon affirmation a certainement fait sourire les gros propriétaires installés en plaine, sur des terrains de grosses cultures, à gros rendements, qui ne connaissent pas ce mal.

Il n'en est pas malheureusement de même des propriétaires sur micromontagne, ou à flanc de montagne, qui voient à chaque forte précipitation d'eau leurs labours ravinsés et les terres arables entraînés vers la mer.

Beaucoup de parcelles laissent déjà percevoir les couches tuffeuses ou rocheuses sous une faible épaisseur de terre qui s'amincit chaque année. L'eau n'empêche plus suffisamment les terres, elle ne peut les vivifier.

Ce danger d'érosion n'est pas un danger de visionnaire; il est grave; il est imminent.

Le décret du 2 septembre 1948, publié au J.O.T. du 17 septembre 1948, nous fait connaître la constitution d'un Conseil Supérieur de l'Agriculture qui aura à charge de l'application des crédits mis à la disposition de la Tunisie pour la rénovation de son agriculture.

Cette question qui vient à l'ordre du jour à chaque session du Grand Conseil, à ces dernières années, fait l'objet de nombreux échanges de vues et de multiples discussions et propositions.

Je suis, même, à diverses reprises, intervenu dans ces discussions et ai contribué au dépôt d'une motion demandant un crédit de 100.000.000 pour l'exécution des travaux de reboisement, de retenues d'eau, et de lutte contre l'érosion, indispensables, à notre avis, à la rénovation et au développement de l'agriculture en Tunisie.

Si, en effet, par rénovation, il s'agit de l'entretien et du remplacement de nos équipements agricoles, organisation de l'emploi de ces appareils modernes, et, au besoin, en vue de leur utilisation — extension des surfaces d'emblavement — il me semble logique que la rénovation comporte également l'exécution de travaux d'amélioration de la situation agricole actuelle de notre agriculture et en particulier des travaux de protection et de mise en valeur de ce qui existe.

J'ai souvent signalé le péril causé par l'érosion. Mon affirmation a certainement fait sourire les gros propriétaires installés en plaine, sur des terrains de grosses cultures, à gros rendements, qui ne connaissent pas ce mal.

Il n'en est pas malheureusement de même des propriétaires sur micromontagne, ou à flanc de montagne, qui voient à chaque forte précipitation d'eau leurs labours ravinsés et les terres arables entraînés vers la mer.

# Postes PHILIPS

à batteries 6 volts fabrication hollandaise  
LAMPES PHILIPS 6 - 12 - 24 - 32 volts

pour Wincharger

## Ets. Ghiani Distributeur officiel PHILIPS

15, AV. DE CARTHAGE - TUNIS - TEL. 55.98

### AGRICULTEURS

Visitez le nouveau dépôt V.A.M.A.O.

(Angle rues de Provence et Franklin)

vous y trouverez peut-être l'outil que vous cherchez

Bureaux : V. A. M. A. O.

8, Rue Jean Le-Vacher — Tél. 71.87

### Pour la première fois depuis la guerre

## Le matériel vétérinaire

# BURDIZZO

est disponible à Tunis

PINCES A CASTRER TOUS MODELES

PINCES A TATOUER

CISAILLES POUR ONGLONS

TROCARTS

SONDES ESOPHAGIENNES

ANNEAUX POUR TAUREAUX

Les commandes sont reçues à

# MATELVAGE

Société Française de Matériel d'Elevage et de produits Agricoles

6, Avenue Roustan — TUNIS — Tél. 50-05

# WINPOWER

Construit par la plus ancienne fabrique d'appareils Aéromoteurs

Met à votre service l'énergie du vent, sous forme de courant électrique  
6 Volts 200 watts  
12 Volts 200 watts  
1.250  
32 Volts watts  
1.800  
110 Volts 1.800 watts  
Nombreuses références dans toute la Tunisie  
AGENT POUR LA TUNISIE : L. PABION  
32, Avenue de Paris — TUNIS  
Téléphone : 41.43

SOCIETE des FERMES FRANÇAISES de TUNISIE  
CAPITAL 300 MILLIONS  
120, Rue de Serbie — TUNIS  
Téléphones : 57.78 — 57.79  
VINS — AGRUMES — ELEVAGES — CEREALES  
PRODUITS DE MINOTERIE — PATES ALIMENTAIRES

## COMMUNIQUE

RENTREE SCOLAIRE

Centre de Formation Professionnelle, La Nouvelle Ariana

La rentrée pour les apprentis de 5ème, 2ème Année et les demi-pensionnaires et externes de 1ère Année est fixée au 1er octobre 1948.

Les internes de 5e et 2e Année devront se présenter au Centre dans l'après-midi du 30 septembre.

Par suite de l'indisponibilité momentanée de locaux la rentrée pour les internes de 1ère Année nouvellement inscrits est reportée au 3 Janvier 1949, est recommandée, à ceux qui en auraient la possibilité, de suivre les cours du Centre en qualité de demi-pensionnaire pendant le 1er trimestre.

POTASSES D'ALSACE

29, Rue Jean Le Vacher — Tél. 76.11

## ENGRAIS SPECIAUX

pour LIN

18, Avenue de Carthage — TUNIS



## PIANOS - ACCORDEONS

ET TOUS INSTRUMENTS

Réparations — Accords

LUTHERIE ARTISTIQUE

Et SCOTTO

15, Rue Es-Sadikia — Tél. 41.11

# FRUITS ET LEGUMES

(Suite de la 1re page)

Il est nécessaire de développer les coopératives fruitières et les entreprises fruitières, œuvre qui est d'ailleurs en bonne voie. Les mêmes observations que pour les cultures maraichères sont faites pour les cultures fruitières, utilisant des ouvriers saisonniers et sur les charges diverses qui pèsent sur cette catégorie de producteurs.

La lecture du calendrier des fruits et légumes termine cet exposé.

Le Président Lecomte insiste sur l'interdépendance qui existe pour les produits à la consommation. La production maraichère française a atteint son plus haut niveau de production. La réglementation de la production maraichère est très difficile — soumise à des aléas imprévisibles — aussi il plus que jamais aux LIBERTES doit-elle être la règle. Le prix impose le risque de ruiner le maraicher au moment des premiers qui sont le plus souvent les seules denrées à lui laisser un bénéfice.

Le représentant des Bouches-du-Rhône élève une protestation et refuse, au nom de son département, de participer à toute discussion de prix tant qu'il n'est intervenu aux côtés de producteurs effectivement agricoles. Le représentant du département de Vaucluse, puis celui des Alpes Maritimes s'associent à cette protestation.

Au cours de la discussion sont exposés la pénurie des pneus et celle des carburants, le scandale de l'agriculture au marché noir, l'impossibilité d'établir des prix de revient, et le fait que des importations étrangères viennent en concurrence avec nos produits périssables.

M. Zermati propose l'adoption de 3 points :  
1- Ne pas importer ce que la France et l'Afrique du Nord produisent en suffisance;  
2- Introduction des denrées complémentaires aux seules périodes de production;  
3- Ne pas importer au-dessous de nos prix de revient.

Divers orateurs font des exposés sur leurs différents spécialités. Il est intéressant de noter les désastres causés par un drageage aveugle. Chacun est d'accord pour demander qu'aucune importation ne se fasse sans que les intérêts des producteurs français d'agriculture professionnelle. Le représentant des Alpes Maritimes s'élève contre le principe même de l'importation de produits étrangers qui ne sont pas produits en France.

M. Escrivá, représentant de l'Algérie, cite à cette occasion les charges que sont les impôts, les taxes, les assurances et les douanes font peser sur les agriculteurs d'Algérie et de Tunisie, rendant la concurrence impossible entre le producteur français et le producteur algérien.

M. Escrivá, représentant de l'Algérie, cite à cette occasion les charges que sont les impôts, les taxes, les assurances et les douanes font peser sur les agriculteurs d'Algérie et de Tunisie, rendant la concurrence impossible entre le producteur français et le producteur algérien.

Il faut remarquer très justement que si l'on donne l'initiative de gros dangers, les dangers sont certains et qu'on en parlera sans doute encore dans quelques années. Tandis qu'il y a à son avis un autre danger bien plus grand, puisque imminent et prévu, ce sont les accords commerciaux.

La séance de l'après-midi a commencé sur une controverse extra qu'on a vu sur la C.G.A., les O.A.D. et les Chambres d'Agriculture.

Il est, en effet, question de faire revivre les Chambres d'Agriculture. Les paysans ne s'y opposent pas, mais ils n'ont pas la nécessité, et ce d'autant moins que le secret desir du Gouvernement en revalorisant les Chambres est sans doute de créer une rivalité d'organismes professionnels en méconnaissant la place de premier plan prise par la C.G.A. et les Chambres d'Agriculture en son sein. L'œuvre accomplie par elle, son dynamisme et les résultats obtenus sont bien la démonstration absolue de l'Union de tous en un seul organisme.

Reprenant l'ordre du jour, le Président Lecomte donne la parole à plusieurs orateurs. On peut entendre un excellent exposé de M. de Cherney, Président de la Fédération Nationale des Producteurs de Fruits. Par des exemples frappants, il est amplement prouvé que nos politiciens exportent ce dont nous manquons le plus, pour importer ce que nous avons en abondance afin de faire s'effondrer les cours. Ou va mener cette politique agricole ?

M. Durand signale alors qu'un accord franco-espagnol a été signé, promettant la livraison par l'Espagne de 50.000 tonnes d'agrumes dès NOVEMBRE. Il est immédiatement décidé de prévenir un acte aussi criminel pour l'agriculture algérienne en demandant qu'aucune importation ne se fasse en provenance de l'étranger tant que la grande production

nord-africaine ne sera pas écoulée (on lira par ailleurs le texte adressé au Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques et au Ravitaillement par la C.G.A., lettre rédigée par les représentants de Tunisie, d'Algérie et de la France d'Outre-Mer).

M. Vacherot, s'appuyant sur cet exemple des agrumes d'Espagne, reprend l'ordre du jour et insiste sur le danger très grand que représente pour les agriculteurs métropolitains et nord-africains le système des accords commerciaux. Les accords douaniers sont à l'origine de l'échec et ne verront peut-être jamais le jour. On peut même se demander si le Gouvernement ne cherche pas à nous amener avec cela et, cependant, nous rappelle à nouveau les raisons pour lesquelles ils doivent, à mon avis, faire partie du projet de rénovation et de développement de l'agriculture en Tunisie.

Si, en effet, par rénovation, il s'agit de l'entretien et du remplacement de nos équipements agricoles, organisation de l'emploi de ces appareils modernes, et, au besoin, en vue de leur utilisation — extension des surfaces d'emblavement — il me semble logique que la rénovation comporte également l'exécution de travaux d'amélioration de la situation agricole actuelle de notre agriculture et en particulier des travaux de protection et de mise en valeur de ce qui existe.

J'ai souvent signalé le péril causé par l'érosion. Mon affirmation a certainement fait sourire les gros propriétaires installés en plaine, sur des terrains de grosses cultures, à gros rendements, qui ne connaissent pas ce mal.

Il n'en est pas malheureusement de même des propriétaires sur micromontagne, ou à flanc de montagne, qui voient à chaque forte précipitation d'eau leurs labours ravinsés et les terres arables entraînés vers la mer.

Beaucoup de parcelles laissent déjà percevoir les couches tuffeuses ou rocheuses sous une faible épaisseur de terre qui s'amincit chaque année. L'eau n'empêche plus suffisamment les terres, elle ne peut les vivifier.

Ce danger d'érosion n'est pas un danger de visionnaire; il est grave; il est imminent.

Le décret du 2 septembre 1948, publié au J.O.T. du 17 septembre 1948, nous fait connaître la constitution d'un Conseil Supérieur de l'Agriculture qui aura à charge de l'application des crédits mis à la disposition de la Tunisie pour la rénovation de son agriculture.

Cette question qui vient à l'ordre du jour à chaque session du Grand Conseil, à ces dernières années, fait l'objet de nombreux échanges de vues et de multiples discussions et propositions.

Je suis, même, à diverses reprises, intervenu dans ces discussions et ai contribué au dépôt d'une motion demandant un crédit de 100.000.000 pour l'exécution des travaux de reboisement, de retenues d'eau, et de lutte contre l'érosion, indispensables, à notre avis, à la rénovation et au développement de l'agriculture en Tunisie.

Si, en effet, par rénovation, il s'agit de l'entretien et du remplacement de nos équipements agricoles, organisation de l'emploi de ces appareils modernes, et, au besoin, en vue de leur utilisation — extension des surfaces d'emblavement — il me semble logique que la rénovation comporte également l'exécution de travaux d'amélioration de la situation agricole actuelle de notre agriculture et en particulier des travaux de protection et de mise en valeur de ce qui existe.

J'ai souvent signalé le péril causé par l'érosion. Mon affirmation a certainement fait sourire les gros propriétaires installés en plaine, sur des terrains de grosses cultures, à gros rendements, qui ne connaissent pas ce mal.

Il n'en est pas malheureusement de même des propriétaires sur micromontagne, ou à flanc de montagne, qui voient à chaque forte précipitation d'eau leurs labours ravinsés et les terres arables entraînés vers la mer.

# La vie syndicale

## Conseil d'Administration de la F. N. S. A.

Le 22 septembre s'est tenu à Paris la Conseil d'Administration de la F.N.S.E.A. Notre Président, M. Vacherot, qui y était convoqué, a pu assister à cette importante réunion consacrée spécialement à la politique générale agricole.

La suite des orages des 1er et 2 Juin 1948, de nombreux oléiculteurs ont non seulement perdu leur récolte, mais ont vu leurs oliviers eux-mêmes détruits. Le Gouvernement a été tenu au courant de cette situation et a tenu à ce que l'Etat ait été fait pour venir en aide à ces agriculteurs. L'assistance charge ses représentants d'agir à nouveau.

Après la fixation des prix du blé et du vin, le prix de l'huile sera bientôt fixé. L'olive est le produit principal du Sahel. Il importe que son prix soit établi en rapport avec les prix des autres produits agricoles et qu'il soit défendu avec la même énergie par les organismes centraux intéressés.

On peut espérer, s'il pleut dans un ou deux mois, non pas une excellente récolte, mais une petite récolte ce qui est évidemment un progrès sur les années précédentes.

Il faut que les agriculteurs obtiennent les crédits suffisants pour pouvoir travailler jusqu'à la récolte des olives sans avoir à leur charge de vendre des marchandises sur pieds à vil prix.

Par suite des mauvaises récoltes passées et de la situation de l'agriculture, les organismes centraux ont en rapport avec les prix des produits nécessaires à l'agriculture, la situation des agriculteurs du Sahel est très mauvaise et qu'il soit toutes possibilités envisagées et qu'il soit toutes possibilités envisagées.

Des crédits exceptionnels doivent leur être accordés avec la garantie de l'Etat, ces crédits les agriculteurs pourront continuer à labourer, acheter des engrais et des carburants, semer, nourrir leur bétail.

Ces crédits doivent être accordés immédiatement.

Orge : L'Assemblée s'étant de la différence d'origine qui existe entre le prix auquel les orges sont payés aux producteurs et le prix auquel les agriculteurs doivent l'acheter, les orages n'ont fait que rendre la situation plus mauvaise.

Elle demande que les orges qui sont destinées aux semences soient vendues au prix auquel elles ont été payées aux producteurs.

Le représentant des Bouches-du-Rhône élève une protestation et refuse, au nom de son département, de participer à toute discussion de prix tant qu'il n'est intervenu aux côtés de producteurs effectivement agricoles. Le représentant du département de Vaucluse, puis celui des Alpes Maritimes s'associent à cette protestation.

Au cours de la discussion sont exposés la pénurie des pneus et celle des carburants, le scandale de l'agriculture au marché noir, l'impossibilité d'établir des prix de revient, et le fait que des importations étrangères viennent en concurrence avec nos produits périssables.

M. Zermati propose l'adoption de 3 points :  
1- Ne pas importer ce que la France et l'Afrique du Nord produisent en suffisance;  
2- Introduction des denrées complémentaires aux seules périodes de production;  
3- Ne pas importer au-dessous de nos prix de revient.

Divers orateurs font des exposés sur leurs différents spécialités. Il est intéressant de noter les désastres causés par un drageage aveugle. Chacun est d'accord pour demander qu'aucune importation ne se fasse sans que les intérêts des producteurs français d'agriculture professionnelle. Le représentant des Alpes Maritimes s'élève contre le principe même de l'importation de produits étrangers qui ne sont pas produits en France.

M. Escrivá, représentant de l'Algérie, cite à cette occasion les charges que sont les impôts, les taxes, les assurances et les douanes font peser sur les agriculteurs d'Algérie et de Tunisie, rendant la concurrence impossible entre le producteur français et le producteur algérien.

M. Escrivá, représentant de l'Algérie, cite à cette occasion les charges que sont les impôts, les taxes, les assurances et les douanes font peser sur les agriculteurs d'Algérie et de Tunisie, rendant la concurrence impossible entre le producteur français et le producteur algérien.

Il faut remarquer très justement que si l'on donne l'initiative de gros dangers, les dangers sont certains et qu'on en parlera sans doute encore dans quelques années. Tandis qu'il y a à son avis un autre danger bien plus grand, puisque imminent et prévu, ce sont les accords commerciaux.

La séance de l'après-midi a commencé sur une controverse extra qu'on a vu sur la C.G.A., les O.A.D. et les Chambres d'Agriculture.

Il est, en effet, question de faire revivre les Chambres d'Agriculture. Les paysans ne s'y opposent pas, mais ils n'ont pas la nécessité, et ce d'autant moins que le secret desir du Gouvernement en revalorisant les Chambres est sans doute de créer une rivalité d'organismes professionnels en méconnaissant la place de premier plan prise par la C.G.A. et les Chambres d'Agriculture en son sein. L'œuvre accomplie par elle, son dynamisme et les résultats obtenus sont bien la démonstration absolue de l'Union de tous en un seul organisme.

Reprenant l'ordre du jour, le Président Lecomte donne la parole à plusieurs orateurs. On peut entendre un excellent exposé de M. de Cherney, Président de la Fédération Nationale des Producteurs de Fruits. Par des exemples frappants, il est amplement prouvé que nos politiciens exportent ce dont nous manquons le plus, pour importer ce que nous avons en abondance afin de faire s'effondrer les cours. Ou va mener cette politique agricole ?

M. Durand signale alors qu'un accord franco-espagnol a été signé, promettant la livraison par l'Espagne de 50.000 tonnes d'agrumes dès NOVEMBRE. Il est immédiatement décidé de prévenir un acte aussi criminel pour l'agriculture algérienne en demandant qu'aucune importation ne se fasse en provenance de l'étranger tant que la grande production

### Les Etablissements R. DUPUY

## MOTEURS

ESSENCE  
DIESEL  
ELECTRIQUES

## POMPES

mettent à votre service  
20 ANNEES  
D'EXPERIENCE

57, Av. de Carthage - Tél. 48.34  
TUNIS

## Rasélène

26, RUE  
ESSADIKIA  
TUNIS

Robes - Tailleurs - Manteaux  
Blouses - Lingerie - Gants - Bas  
Colifichets - Nouveautés

## L'EFFORT AGRICOLE

### DE LA GRANDE-BRETAGNE

Selon une estimation officielle du ministère britannique de l'Agriculture, le rendement du blé de la récolte 1948 serait en Angleterre et dans le Pays de Galles d'une moyenne de 29,6 quintaux par hectare, contre seulement 19,3 quintaux en 1947 et une moyenne de 23,5 quintaux au cours des dernières années. Etant donné la fertilité plutôt médiocre d'une partie des terres arables, ce résultat peut être considéré comme remarquable.

## POMMES DE TERRE

Semences Sélectionnées

PRODUCTEURS INSCRIVIS-VOUS POUR VOUS ASSURER LIVERAISON RAPIDE ET SOIGNEE, PREMIER CHOIX GARANTI

## ARRIVAGES PROCHAINS

### AGRIC-INDUS

import - Export

56-58, rue de Turquie - Tél. 53-97  
Adresse postale : B.P. 473 R.P. Tunis

## ARGENTERIE

Monogrammes

37, Place - 60 p. - 91 p. - 117 p. Services Thés et Cafés, Plats, etc.

## ARGENT MASSIF

Monogrammes jusqu'à 200 pièces

Services Thés et Cafés, Plats, Soucoupes, Légumières

## PORCELAINE

Les plus beaux services des principales Maisons de Limoges

20 à 150.000 francs

## CRISTALLERIE

Tous les modèles des CRISTALLERIES DE SAINT-LOUIS

## Y. DE CHRISTMAS

11, rue de Bretagne  
MAISON SPECIALISEE  
Ouvert jusqu'à 18 h. 30

## La Générale Africaine

d'Appareils de Manutention

Chariots  
Diablos  
Brouettes  
Waggonnets  
Poulains  
Echelles  
Roulettes

Montecharges  
Estreux  
Grues roulantes  
Monorails  
Palans  
Treuils  
Cric

La marque de qualité « Frankel »

Meyr. E. GUETTA, Représentant  
116 bis, Av. de Paris — Tunis

## TIME SMONEY

Vous gagnerez du temps en effectuant simultanément vos traitements préventifs contre l'oidium et le mildiou grâce aux traitements mixtes

## SULFOSOL - CUIVRE GIGNOUX

PRODUITS I. C. M. — Sidi-Fathallah (par Mégrine) — TUNIS

## TRACTEUR SPA

3, RUE DE  
SOLFERINO  
TUNIS

## MOTEURS FIXES DIESEL « FOWLER »

de 4 à 16 CV., livraison rapide

Le meilleur moteur au meilleur prix

Ets LOUIS MONTENAY, 36, Rue Lavignerie - Tunis - Téléph. 03.12

## Une course serrée

(Suite de la 1re page)

### LA MOTORISATION

Si l'on veut que l'agriculture de ce pays ne se laisse pas éliminer par l'agriculture des autres pays, son équipement doit être modernisé, motorisé. Dans ce but aussi de lourds sacrifices doivent être consentis. Dans nos importations, le plus grand besoin doit être réservé aux produits nécessaires à l'agriculture, aux tracteurs notamment.

### L'ARGENT

Pour l'agriculture, l'argent doit être prioritaire. Il est évident que les besoins de la Tunisie, seule l'agriculture est éprouvée. Alors que l'on fasse payer le commerce et l'industrie qui n'ont jamais fait d'affaires aussi fructueuses qu'en cette période de restrictions et de crise. Et jusqu'à l'accomplissement d'un plan d'équipement agricole, il faudrait réserver la place principale à l'agriculture, en regardant sur les autres chapitres de dépenses, en en supprimant certains même. L'avenir de ce pays le commande.

En France, il existe une loi, celle du 14 août 1948 qui a été élaborée avec le concours de la C.G.A. concernant les subventions d'équipement rural. Il nous suffit aujourd'hui de signaler en souhaitant que le Gouvernement tunisien veuille bien envisager les modalités de son application dans ce pays qui en a tant besoin.

### CONCLUSION

Ainsi, nous devons consentir tous les sacrifices pour que la Tunisie ne soit pas semée en route dans cette course serrée de modernisation agricole.

## MOTEURS FIXES DIESEL « FOWLER »

de 4 à 16 CV., livraison rapide

Le meilleur moteur au meilleur prix

Ets LOUIS MONTENAY, 36, Rue Lavignerie - Tunis - Téléph. 03.12

## Une course serrée

(Suite de la 1re page)

### LA MOTORISATION

Si l'on veut que l'agriculture de ce pays ne se laisse pas éliminer par l'agriculture des autres pays, son équipement doit être modernisé, motorisé. Dans ce but aussi de lourds sacrifices doivent être consentis. Dans nos importations, le plus grand besoin doit être réservé aux produits nécessaires à l'agriculture, aux tracteurs notamment.

### L'ARGENT

Pour l'agriculture, l'argent doit être prioritaire. Il est évident que les besoins de la Tunisie, seule l'agriculture est éprouvée. Alors que l'on fasse payer le commerce et l'industrie qui n'ont jamais fait d'affaires aussi fructueuses qu'en cette période de restrictions et de crise. Et jusqu'à l'accomplissement d'un plan d'équipement agricole, il faudrait réserver la place principale à l'agriculture, en regardant sur les autres chapitres de dépenses, en en supprimant certains même. L'avenir de ce pays le commande.

En France, il existe une loi, celle du 14 août 1948 qui a été élaborée avec le concours de la C.G.A. concernant les subventions d'équipement rural. Il nous suffit aujourd'hui de signaler en souhaitant que le Gouvernement tunisien veuille bien envisager les modalités de son application dans ce pays qui en a tant besoin.

### CONCLUSION

Ainsi, nous devons consentir tous les sacrifices pour que la Tunisie ne soit pas semée en route dans cette course serrée de modernisation agricole.

## TRACTEUR SPA

3, RUE DE  
SOLFERINO  
TUNIS

## MOTEURS FIXES DIESEL « FOWLER »

de 4 à 16 CV., livraison rapide

Le meilleur moteur au meilleur prix

Ets LOUIS MONTENAY, 36, Rue Lavignerie - Tunis - Téléph. 03.12

## TRACTEUR SPA

3, RUE DE  
SOLFERINO  
TUNIS

## MOTEURS FIXES DIESEL « FOWLER »

de 4 à 16 CV., livraison rapide

Le meilleur moteur au meilleur prix

Ets LOUIS MONTENAY, 36, Rue Lavignerie - Tunis - Téléph. 03.12

## Une course serrée

(Suite de la 1re page)

### LA MOTORISATION

Si l'on veut que l'agriculture de ce pays ne se laisse pas éliminer par l'agriculture des autres pays, son équipement doit être modernisé, motorisé. Dans ce but aussi de lourds sacrifices doivent être consentis. Dans nos importations, le plus grand besoin doit être réservé aux produits nécessaires à l'agriculture, aux tracteurs notamment.

### L'ARGENT

Pour l'agriculture, l'argent doit être prioritaire. Il est évident que les besoins de la Tunisie, seule l'agriculture est éprouvée. Alors que l'on fasse payer le commerce et l'industrie qui n'ont jamais fait d'affaires aussi fructueuses qu'en cette période de restrictions et de crise. Et jusqu'à l'accomplissement d'un plan d'équipement agricole, il faudrait réserver la place principale à l'agriculture, en regardant sur les autres chapitres de dépenses, en en supprimant certains même. L'avenir de ce pays le commande.

En France, il existe une loi, celle du 14 août 1948 qui a été élaborée avec le concours de la C.G.A. concernant les subventions d'équipement rural. Il nous suffit aujourd'hui de signaler en souhaitant que le Gouvernement tunisien veuille bien envisager les modalités de son application dans ce pays qui en a tant besoin.

### CONCLUSION

Ainsi, nous devons consentir tous les sacrifices pour que la Tunisie ne soit pas semée en route dans cette course serrée de modernisation agricole.

## MOTEURS FIXES DIESEL « FOWLER »

de 4 à 16 CV., livraison rapide

Le meilleur moteur au meilleur prix

Ets LOUIS MONTENAY, 36, Rue Lavignerie - Tunis - Téléph. 03.12



نسمون كل يوم جمعة اذاعتنا بالفرنسية اثناء الجريدة  
الطالقة التي تقع من الزوال الى الساعة ١٣ و١٥ دقيقة.  
وما اذاعتنا بالعربية فانها تستمر كالمعتاد كل يوم اربعة  
على الساعة الواحدة و١٨ دقيقة بعد الزوال.

# تونس الفلاحية

لسان اتحاد القطر التونسي للجامعة العامة للفلاحين

جريدة اسبوعية تصدر كل يوم سبت

## سانحة الاكريف الفلاحية

مطلقا بل فان حقوق الملاكين وقعت مراعاتها الى اقصى درجة.  
وزعموا ان هذا مما يترتب عليه الاعتداء على حقوق الايتام والارامل.  
كلاما. حيث ان التسويع اذا التجأ الى المطالبة بالتمتع بما يقتضيه الامر فهو عاجز على الدفع. حيث ان الاجراءات التي يطبقها الملاك على التسويع ربما تؤدي الى اخراج التسويع ولكن لا تجدي الملاك نفعاً ولو مقال ذرة. فيتربت على ذلك ان يحقد البؤس بعائلتين بعائلة الملاك وعائلة التسويع معا.

وخلافا لذلك فضل هذا الامر يحافظ الملاك على الدين المعترف به نحوه ويستطيع التسويع الاستمرار على الشغل والتمتع. على انه ايضا عنده عائلة.  
ويخشى بعضهم انه ربما يترتب على اصدار هذا الامر تطبيق قانون التسويع الفلاحي الذي يكرهونه كرها مبدئيا. بيد ان الغاية لا تقتضي تطبيق قانون الاكريف الفلاحية مثلما يقع الآن تطبيقا عاما وحاسما لا يرضى الا الملاكين ولا التسويعين. غير اننا نتساءل هل ليس من العدالة والاضاف ان يحظى التسويع الفلاحي بالحماية التي تحظى بها الحرف الاخرى؟ ان الاملاك التجارية لها حقوق مضمونة الوقاية. فهل لا يمكن تكوين املاك فلاحية من التسويعين؟  
والسؤال الذي يطرحه التسويعيون هو: هل يمكن ان يكون التسويعيون هم الملاكين الفلاحين؟  
والسؤال الثاني هو: هل يمكن ان يكون التسويعيون هم الملاكين الفلاحين؟  
والسؤال الثالث هو: هل يمكن ان يكون التسويعيون هم الملاكين الفلاحين؟

اشار الامر العلى الصادر في ١٦ اوت ١٩٤٨ والذي تطالعونه في هذا العدد تحت عنوان «نصوص رسمية» اشار هذا الامر العلى في الصحف رد فعل اقل ما يقال عنه هو انه مهت. وثبت الاراء التي في نصه حتى انه يباح لنا ان نتساءل هل ان الذين يقاومون هذا الامر طالعه مجرد مطالعة؟  
فراينا اذن من الجدير بنا ان نتعاطى تحليله بايجاز.  
ان تطبيق هذا الامر محدود على الاملاك التي تزرع فيها الحبوب وعلى صاية موسم ١٩٤٧ - ٤٨.  
وكي يمكن التمتع بما تقتضيه نصوص الامر يجب على التسويع ان يقيم الدليل على ان محصوله من حبوب لسنة ١٩٤٨ غير كاف بسبب الجفاف وانه ليس عنده مداخيل اخرى دون التي تسرها تلك الملكة.  
وان لم تتوفر عنده تلك الشروط لا يستطيع التسويع ان يطلب التمتع بالزرايا التي يقتضها الامر العلى.  
وعلى كل حال لا يلغى دفع الكراء بل اجل الى تاريخ ٣١ اوت ١٩٤٩ ومن الوجهة التطبيقية يطلب الملاك دفع الكراء في الاجل الاعتيادي. وعلى التسويع ان يطلب تأجيله طبق الاجراءات التي ينص عليها الامر الصادر في ١٦ اوت ١٩٤٨.  
يتضح اذن ان الامر لا يقتضي تطبيقا

## يجب اتحاد... الفلاحين والمستهلكين

### ... الفلاحين والمستهلكين

في كل سنة بينما يلتجئ اقلية التونسيين عند حلول ايام الرخص العذبة الى التسواطي والى فرنسا وبينما تظل العاصمة في نصف سكون يفتح الجدال حول المسألة المهمة المتعلقة بسعر منتوجاتنا النباتية الثلاثة الاصلية وهي القمح وعصير العنب والزيت.  
فياخذ المنتجون من جهة والمستهلكون من الاخرى والتجار ايضا يدعمون نظريتهم امام الحكومة التي تباير بصفتها مسؤولة بتعديل الحالة على التوفيق بين امور يستحيل في هذه الآونة التوفيق بينها. وفي نهاية الامر لا يقع الاتفاق الا على انا غير متفقين.  
انا نريد اليوم ان نرفع الجدال الى درجته السامية وان نبدي لحضراتكم بعض افكار عامة بل رئيسية تستوجب اعداد سياسة اقتصادية محكمة وتؤدي الى حل عادل ولا نعتني بهذا العدل انه يرضى الجميع حالا.  
فلا ننس ايدا كما لا ننك نكرر هذا انا قاسينا ست سنوات حربا اضبت المراكز الحيوية لاقتصادنا وليست الثلاث سنوات لما بعد الحرب (تلك السنوات التي لا نستطيع ان نعتبرها سننى سلم) ليست اعواما سعيدة.  
هناك اذن معركة يجدر شنها بل كفاح في سبيل السلم يستوجب اكثر مما تستوجه الحرب نشاطا مستمرا متواضعا ونزيها.  
ان تحسين حالة الشعب الاقتصادية مرتبط لسببها بعد تلك المحن باستعداده الحاسم الى اصلاح حالته بقطع النظر عن كل تشريع واجراءات ادارية.  
على ان الاقتصاد ليست الغاية المنشودة ملازمة له. بل انه وسيلة. والهدف المقصود منه هو تحقيق معيشة الرجل.  
وكي تتحقق معيشته فان حاجاته عديدة. وتحتوى الحاجيات الاولى على التغذية. انه يعود اذن على الفلاح ان يحققها.  
وربما من اجل ذلك صرح احد الوزراء

بنتدى هذا المقال بالحديث عن بلاد الكنانة ففما يخص تربية الحيوان قررت الحكومة المصرية تشريع احتياطي اجباري لجميع المواشى. ولا يجب ان يتجاوز قدر الاداء الاحتياطي ٢ المائة بالنسبة لسعر الحيوان المحتاط عنه. وفما اذا اصيب الحيوان بمرض او عجز يمنع استغلاله او موت فحثة تعطى لارباب الحيوان منحة مناسبة.  
انا انا انا خبير من بلاد البرازيل فيد ان حكومة هذا القطر نظرا لان توريد الزيتون وزيت الزيتون يكلف البلاد في كل سنة ما يتجاوز ملياردين اثنين كوت «لجنة دراسية» لتشجيع فلاحه الزيتين وانتاج الزيت تتركب من ممثل المنظمات الادارية واساتذة فن فلاحه الاشجار المثمرة وممثل الجمعيات الفلاحية والتجارية التي يهتما الامر.  
وخصص لهذه اللجنة حتى سنة ١٩٦٢ اعتماد سنوى يبلغ ١٦ مليوناً فرنكا لمساعدة فلاحى الزيتين ولتنمية غراسه الزيتين.  
وفي الدانمارك والسويد بلغ تجويد الحيوان الاصطناعي درجة من الرقى حتى ان ٤٠ بالنسبة للمائة من البقر يقع تلقيحها حسب هذه الطريقة التي لا تتجاوز تكاليفها ٢٠ او ٢٥ فرنكا بالنسبة للدابة الواحدة.  
ولا يجهد احد ان فرنسا لا تزال تبذل جهدا عظيما كى تصل الى الرقى الذي تغافت عنه والذي تحتاجه فيما يخص التلقيح الاصطناعي الذي صار يشغل بال المربين بالقطر التونسي ايضا.

اما الفلاحة ببولونيا فهي تباير على نهضة (البقية على الصفحة الثانية)

## غلو المعاش والفلاحون

يجدر بنا كى نزول الحملة الصحافية التي براودون وهم كما تمناه غافلون عن اطلاق الراى العام يجدر بنا ان نذكر عدة حقائق جلية كهذه:

ان جميع المستهلكين ضد ارتفاع سعر المعيشة. وفي القطر التونسي نجد السواد الاعظم من المستهلكين هم البديون. ان البديون ضد ارتفاع الاسعار.  
انهم يشترون الخبز لانهم ليسوا خبازين. وان كان سعر الخبز قد ارتفع ففى نهاية الامر اعترف جميع العباد بان سعر القمح الذي دافعت عليه الس. ج. ا. وتحتل عليه ليس هو السبب في ذلك الارتفاع.  
ويستهلكون ويشتررون الزيت لانهم يتعاطون فلاحه الزيتين غير انهم ليسوا ارباب معاصر الزيت. ولست انت ايها الصديق السوسى الذي تقرأ الآن هذه الجريدة والذي تعد من اعظم منتجي الزيتون بالساحل لست انت الذي تعارضنى في هذا الحديث لانك كنت في خلال جولتنا في جهتك تحمل قدرية مقشاً على خمس لترات زيتاً لتشتريها. واسألوا جميع التجار وجميع ضائعة البلاد عن السواد الاعظم من حرقائهم؟ انهم البديون.  
ولنتناول الآن المواد الصناعية. فمن هم الذين يشترون منها اوفر كمية؟ البديون. يشترون التركتورات والسيارات والمحارث ومواد الوقد والاسمدة وبعبارة وجيزة انهم يشترون جميع المواد الموردة وترتفع اسعار

ان هذا مما يدل على استهلاك البديون استهلاكاً عظيماً للمنتوجات الصناعية. كما انه يؤيد موقف الس. ج. ا. ضد ارتفاع الاسعار المزرع واسعار المنتوجات الضرورية للفلاحة والبضائع الصناعية.  
ولما تنازل الس. ج. ا. في سبيل اسعار مشروعة للقمح والزيت والفلال وجميع المنتوجات الفلاحية فما ذلك الا كى تتحصل على اجرة معتدلة لنشاط البديون كى يستطيع هؤلاء بصفتهم اعظم مستهلكين ان يشتروا البضائع وكى تجتنب الازمات الاقتصادية كالتى تجتازها الان.

مباشرة صعبة وعلى مهل. حيث ان البديون يمنح ارضا صارت من املاك الدولة وفي مقابلة ذلك يجب عليه ان يسلم للحكومة ١٥ قطارا عن الهكتار الواحد. وكوت وزارة الزراعة «فرق الشغل» وتملك بولونيا ١٤٠٠٠ تركتورا بينما هي في حاجة الى ٨٠٠٠٠ تركتورا. ولا تحرت الا ٧ او ١٠ بالنسبة للمائة فقط من المساحات المبدورة بواسطة التركتورات المختلفة الانواع. غير ان الانتاج الصناعي البولونى سيبلغ ١٢٠٠٠ تركتورا في السنة الواحدة ابتداء من سنة ١٩٥٣ وفي انتظار تحقيق هذا الامل يقال ان التركتور الشيكوسلوفاكى المسمى «زطور» يسدد الحاجة بصفة مقننة. ويوجد لحد الان بولونيا ٤٠٥ مركزا فلاحيا ميكانيكيا حول التعاضديات البديوية المحلية. وتسمى السلطات في سبيل ترفيع هذا العدد الى ١٥١٠ مركزا.  
وتختم حديثنا بتوجيه نظرة الى بلاد الاتحاد السوفياتى.  
تفيد الاخبار الواردة من الروسيا ان المساحة التي زرعت قمحا اوفر من المساحة التي كانت مزروعة قبل الحرب. ويبلغ انتاج سنة ١٩٤٧ اكثر من ١٠٠ مليوناً طناً. وينتظر محصول اوفر من محصول السنة الفارطة لسنة ١٩٤٨.  
وفي مقابلة انتاج ٧٥٠٠٠٠ طناً من الزيوت النباتية التى انتجت عام ١٩٤٠ يقتضى البرنامج الموضوع على بساط التطبيق انتاج ٨٨٠٠٠٠ طناً.  
ان لم يحدث مانع لم يكن في الحسابان.

ان لم يحدث مانع لم يكن في الحسابان.

## الفلاحة بالاقطار الاجنبية